

Les participants :

Nicole MORERE ; Conseillère Départementale - Présidente de la Commission Aménagement PCH
Bernard FABREGUETTES ; Elu à Clermont L'Hérault - Communauté de Communes du Clermontais
Laurent DUPONT ; Communauté de Communes du Clermontais
Marie-Françoise NACHEZ- Maire d'Arboras
Jean-Noël MALAN – Elu CC Lodévois et Larzac
Sylvette PIERRON - élue de St Pargoire
Carine Vidal-Dieudonné – Communauté de communes Lodévois et Larzac
Rola AFYOUNI ; Communauté de Communes du Clermontais
Olivier SAUZEAU ; Communauté de Communes de la Vallée d'Hérault
Pierre CLAPAREDE ; Conseil Départemental
Murray NELSON – Energies Citoyennes / Conseil de Développement
Geneviève SATGER – Conseil de Développement
Sophie -GIRAUD - Conseil de Développement
Daniel OUSTRAIN - Demain la Terre !
Didier ROCHOTTE – DDTM34 – STU Clermont l'Hérault
Thierry LANIESSE ; Directeur du Pays Cœur d'Hérault
Vincent SALIGNAC ; Chef de projet SCoT du Cœur d'Hérault

Les excusé(e)s :

M. Louis VILLARET _ Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
M. SERVEL – élu à Gignac
M. SAINT-PIERRE- Maire d'Aumelas – Président du Syndicat Mixte Centre Hérault
M. PIQUEMAL Directeur - du Syndicat Mixte Centre Hérault
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
Axel MAZA - Gefosat

Point 1 – Présentation par la CC du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) :

Présentation du Schéma de mobilité du Grand Pic St Loup et de l'action RezoPouce, par M. Al Mallak vice-président à l'Aménagement du Territoire et Mathieu Villette, chargé de mission mobilités (Présentation en pièce jointe).

Le témoignage de la CC du Grand Pic Saint Loup, a permis de montrer l'engagement d'une collectivité territoriale en matière de mobilité, sans en avoir la compétence transport, avec la mise en place de l'action RezoPouce sur le terrain.

Le premier travail de la communauté, dans la continuité du Schéma de mobilité a été de convaincre les communes membres pour qu'elles adhèrent à Rezo Pouce, via la CCGPSL. En effet, les personnes intéressées par Rezo Pouce, peuvent s'inscrire via le site internet, mais aussi directement en mairie. Même si Rezo Pouce centralise l'ensemble des informations et constitue la plateforme d'enregistrement, il y a un lien avec le terrain, via les mairies.

En adhérant les communes reçoivent le kit Rezo Pouce comprenant, entre autre, les éléments de communication et d'information. D'ailleurs un fiche signalétique a été produite pour informer les utilisateurs de la localisation des points d'autostop mais aussi en proposant les autres modes de déplacement présents sur la commune. L'idée est de ne pas concurrencer les autres modes de déplacement, mais bel et bien d'encourager la mobilité douce.

Le coût du projet est relativement contenu car il ne nécessite pas de création d'infrastructures supplémentaires et contraignantes. Les trois postes de dépense sont les suivants :

- l'animation de Rezo Pouce via un chargé de mission qui anime les actions mobilité de la CCGPSL. Ce poste est financé par l'Ademe à hauteur de 24 000 € par an durant trois ans. S'ajoute à cela les dépenses relatives à la communication et à l'information des utilisateurs et habitants ;
- aménagement de la signalétique. Le coût de la pose des panneaux de signalisation Rezo Pouce sur le territoire a été de 24 000 € (135 panneaux) (financé par l'ADEME) ;

- l'abonnement au RezoPouce représente 10 000€ la première année et 3 000 € les années suivantes (pour 47 000 habitants).

A retenir :

Pour les membres de la commission aménagement cette action concrète, ne nécessite pas des aménagements conséquents. De plus, elle bénéficie de financement de l'Ademe. Elle répond directement au besoin de déplacement dans le Coeur d'Hérault.

Ainsi, les membres de la commission souhaitent que le Pays continue sa réflexion sur cette action en étudiant sa faisabilité locale.

Point 2 – Point PCAET

Les Communautés de communes vont délibérer sur le transfert de la compétence PCAET au SYDEL. Un point sera fait avec chacune d'elles très prochainement (CC Vallée de l'Hérault : février 2017).

Dés la fin de cette phase administrative, il conviendra compléter les diagnostics déjà en notre possession selon la nouvelle réglementation :

- diagnostic sur les polluants atmosphériques, et le potentiel de réduction ;
- diagnostic sur les réseaux de distribution d'énergie enjeux et options de développement ;
- diagnostic sur les potentiels de développement de filières, de la récupération et du stockage.

Ensuite, le plan d'actions existant sera complété principalement pour les objectifs suivants :

- développer, de manière coordonnée, des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
- valoriser le potentiel en énergie de récupération ;
- développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie.

L'idée de développer des actions rapidement est discutée par la commission. Bien qu'évidente, ces actions doivent être concrètes et opérationnelles. Elles pourront être engagées par les collectivités territoriales ainsi que par les associations ou d'autres structures.

Différentes possibilités sont posées :

- la sensibilisation, l'information pour aider et accompagner aux changements des comportements ; ce qui pose la question d'une vision plus globale de l'éducation à l'environnement sur le territoire ;
- l'information sur les projets de développement d'énergies renouvelables citoyennes, à réaliser en différents points du territoire afin de faire émerger des projets locaux. Ce point soulève la question d'une vision plus globale du développement des énergies renouvelables, qui pourrait prendre la forme d'un « Schéma stratégique » ; ou Schéma de
- " La Boissière Environnement" informe les participants de la tenue d'une "**Fête de l'Energie**" au mois de mars 2017. Ce sera l'occasion de valoriser des actions, et de proposer de nouvelles opérations ...
- le volet de l'exemplarité et de l'engagement des collectivités est aussi discuté.

Point 3 : Des correspondants en communes pour la mobilité et le PCAET

Identifier des correspondants en commune est une idée qui a été déjà évoquée en Commission Aménagement et que l'on souhaite concrétiser rapidement. Le diaporama précise le rôle des correspondants, en tant que « relais » d'information à la fois depuis la commune vers le Pays et depuis le Pays vers la commune. Ces correspondants auront un rôle concret et pro actif.

Il est proposé de :

- rédiger un courrier à destination des équipes municipales pour l'identification de ces "relais" locaux ;
- que les membres de la Commission soient des ambassadeurs vers les communes pour identifier ces relais.

Ces « personnes-relais » permettront aussi de mettre en place un groupe d'élus référents sur le SCOT Facteur 4, démarche d'accompagnement du SCoT et à ses différentes thématiques. Ces référents seront informés, voire « formés » pour que les enjeux énergie et climat soient pleinement intégrés dans le SCoT.

Par ailleurs, à l'invitation de l'ADEME, N. Morère, élue, et Morgan Pujol, chargée de mission, se rendront du 24 au 26 Janvier aux Assises de l'Energie à Bordeaux.

Point 4 : Une Charte Forestière de Territoire en Pays Cœur d'Hérault (avec le soutien de la Région et les Fonds Européens de Développement Rural)

Présentation de la démarche qui s'engage en Cœur d'Hérault : mettre en place un programme d'actions concerté avec les acteurs pour la « forêt » pour le territoire du Cœur d'Hérault.

Ce programme concerne autant les activités de la filière bois, que la gestion durable de la forêt. La CFT prendra en compte les enjeux économiques, comme sociaux ou environnementaux.

La mise en place d'un programme d'actions durera environ 18 mois, avec la production d'un diagnostic et de ses enjeux, l'élaboration d'une stratégie puis du programme d'actions. Celui-ci permettra aux différents acteurs d'accéder à des aides à l'investissement, que ce soit sur le regroupement forestier, les dessertes, la valorisation des bois, la prise en compte des risques, ...

Questions et réflexions :

- question de l'aide à l'installation, sur ce volet forestier, non pris en compte dans les mesures agro-environnementales ;
- question de la qualité des bois, notamment du bois énergie ;
- prendre en compte le travail déjà effectué, les réflexions comme celle du Réseau des Alternatives Forestières.

Point d'informations diverses

- Les membres du Conseil de Développement souhaitent organiser des temps de débat vers les habitants, sur des thématiques du SCoT. Des intervenants participeront à ces débats sur différents sujets afin d'éclairer et susciter la discussion : urbanisme, espaces agricoles, mobilités, forêts, ...

Il est proposé de travailler ensemble à la préparation de ces temps de débats.

La prochaine Commission aura lieu le 2 mars 2017 - 17h30. Le lieu sera indiqué dans le courrier d'invitation